

UNE ENQUÊTE POUR DÉCRIRE LES CONDITIONS DE LOGEMENT

Vie familiale, patrimoine, relations de voisinage et de quartier : le logement est au centre de la vie de chacun. L'objectif de l'enquête est de connaître précisément les conditions de logement en France.



Elle sert de référence pour décrire la diversité des logements (surface, nombre de pièces, etc.), évaluer le mal-logement, mesurer les dépenses (chauffage, électricité, loyer, remboursement d'emprunt, charges, etc.) et la satisfaction relatives à son logement.

La réponse à cette enquête est obligatoire.

Pourquoi vous ?



Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements a donc été tiré au hasard et le vôtre en fait partie.

Votre réponse est essentielle

Quelle que soit votre situation, votre réponse est primordiale pour que la diversité des conditions de logement soit prise en compte.

Vos données sont anonymes, vos réponses protégées



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées seulement à des fins d'études statistiques.

VOS RÉPONSES ONT PERMIS DE SAVOIR QUE...



▶ En 2020, 4 ménages sur 5 sont satisfaits ou très satisfaits de leur logement.



▶ En 2020, 58 % des ménages de France métropolitaine sont propriétaires de leur logement.



▶ En 2020, 9 % des logements de France métropolitaine sont en situation de surpeuplement.



▶ En 2020, 13 % des ménages de France métropolitaine considèrent que leur logement est trop difficile ou coûteux à chauffer.

Retrouvez les informations sur cette enquête sur [insee.fr](https://www.insee.fr)



Comment se déroule l'enquête ?

L'ENQUÊTE SE DÉROULE D'OCTOBRE À JUIN

▶ Un enquêteur de l'Insee prendra prochainement contact avec vous pour fixer un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible.



▶ Une personne de votre logement, la plus à même de répondre à l'enquête, sera désignée. Il s'agit d'un adulte qui occupe le logement en tant que résidence principale et qui peut répondre aux questions financières sur le logement.

▶ L'entretien durera environ 1 heure.

▶ L'enquêteur saisira vos réponses sur un micro-ordinateur portable sécurisé.

▶ Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements avant cette visite vous pouvez joindre le responsable de l'enquête dans votre région. Son numéro de téléphone est précisé sur le courrier annonçant l'enquête.